



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2014

N° 2014- 70

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents.....22

Votants27

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avaient donné procuration : M. Gilles HENRY à Mme Sarah CONCHERI – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Olivier MARTET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Christian PILLER à M. Jacques BOURGUIGNON

OBJET : Admission en non-valeur – Budget principal

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose la demande d'admission en non-valeur communiquée par la trésorerie de Bayon-Blainville-sur-l'Eau pour un montant total de 2 643.76 € pour le motif suivant : ordonnance du tribunal d'instance de Lunéville pour un rétablissement personnel avec effacement des dettes.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer pour l'admission en non-valeur de plusieurs titres du budget principal relatifs à des loyers et des charges entre 2013 et 2014 :

- Titre n° 205/2013 pour un montant de 31.38 € ;
- Titre n° 245/2013 pour un montant de 168.32 € ;
- Titre n° 405/2013 pour un montant de 214.47 € ;
- Titre n° 620/2013 pour un montant de 288.72 € ;
- Titre n° 711/2013 pour un montant de 146.88 € ;
- Titre n° 832/2013 pour un montant de 214.47 € ;
- Titre n° 875/2013 pour un montant de 214.47 € ;
- Titre n° 946/2013 pour un montant de 214.47 € ;
- Titre n° 1045/2013 pour un montant de 134.47 € ;
- Titre n° 1190/2013 pour un montant de 127.68 € ;
- Titre n° 1473/2013 pour un montant de 218.76 € ;

- Titre n° 1501/2013 pour un montant de 226.44 € ;
- Titre n° 91655/2013 pour un montant de 127.68 € ;
- Titre n° 39/2014 pour un montant de 228.76 €.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'admettre en non-valeur les titres indiqués ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/09/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2014

N° 2014- 71

Nombre de Conseillers
En exercices27
Présents22
Votants27

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avaient donné procuration : M. Gilles HENRY à Mme Sarah CONCHERI – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT - M. Michel GUTH à M. Olivier MARTET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Christian PILLER à M. Jacques BOURGUIGNON

OBJET : Décision modificative n°2 – Budget principal

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose la nécessité d'inscrire de nouveaux crédits budgétaires en section d'investissement pour permettre notamment de financer l'avenant relatif à l'extension de la voirie du HDP et la poursuite de l'extension du cimetière.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les crédits suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Article – Fonction				
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	11 500 €	0 €	0 €
023 – 01 – Virement à la section d'inv.		11 500 €		
011 – Charges à caractère générale	14 500 €	0 €	0 €	0 €
60613 – 213 – Chauffage urbain	14 500 €			

65 – Autres charges de gestion courante		3 000 €	0 €	0 €
6542 – 71 – Créances éteintes		3 000 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	14 500 €	14 500 €	0 €	0 €

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Article – Fonction				
21 – Immobilisations corporelles	0 €	53 500 €	0 €	0 €
21312 – 212 – Bâtiments scolaires		4 500 €		
2132 – 71 – Immeubles de rapport		8 000 €		
2152 – 822 – Installation de voirie		36 000 €		
2188 – 213 – Autres immo. corporelles		5 000 €		
23 – Immobilisations en cours	0 €	61 000 €	0 €	0 €
2312 – 026 – Agencement de terrain		40 000 €		
2313 – 414 – Constructions		7 000 €		
2313 – 421 – Constructions		14 000 €		
021 – Virement de la section de fonctionnement	0 €	3 000 €	0 €	11 500 €
021 – 01 – Virement de la section de fc.				11 500 €
13 – Subventions d'investissement reçues	0 €	0 €	0 €	103 000 €
1341 – 414 – DETR				41 000 €
1341 – 421 – DETR				62 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0 €	114 500 €	0 €	114 500 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget principal tel que présentée ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/09/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 septembre 2014**

N° 2014- 72

Nombre de Conseillers
En exercices27
Présents.....22
Votants27

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avaient donné procuration : M. Gilles HENRY à Mme Sarah CONCHERI – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Olivier MARTET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Christian PILLER à M. Jacques BOURGUIGNON

OBJET : Subvention exceptionnelle – Le Souvenir Français

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose le courrier de l'association Le Souvenir Français qui soutient activement, à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918, le projet d'édition d'une bande dessinée de Monsieur Bernard TRESOR sur la bataille du Grand Couronné.

Pour aider cette initiative, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle au Souvenir Français d'un montant de 390 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** le versement d'une subvention exceptionnelle de 390 € à l'association Le Souvenir Français.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/09/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 septembre 2014**

N° 2014- 73

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents22

Votants27

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avaient donné procuration : M. Gilles HENRY à Mme Sarah CONCHERI – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Olivier MARTET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Christian PILLER à M. Jacques BOURGUIGNON

OBJET : Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du prochain Comité Technique (CT)

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections professionnelles sont organisées le jeudi 4 décembre 2014. Conformément à l'article 1 du décret n°85-565, le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer la composition du prochain CT et les modalités de vote du collège employeur.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 14/04/2014,
Considérant que l'effectif apprécié au 1 janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 99 agents.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

- **Décide** de maintenir le paritarisme numérique fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **Décide** le recueil, par le CT, de l'avis des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/09/2014.

Le Maire,

Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 septembre 2014**

N° 2014- 74

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents22

Votants27

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avaient donné procuration : M. Gilles HENRY à Mme Sarah CONCHERI – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Olivier MARTET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Christian PILLER à M. Jacques BOURGUIGNON

OBJET : Adhésion aux mises à disposition de personnel du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) pour le traitement des dossiers soumis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose l'intérêt de pouvoir confier au CDG 54 des missions d'analyse et d'accompagnement dans l'instruction des dossiers d'hygiène et sécurité soumis au CHSCT. En effet, il peut être pertinent d'avoir un regard extérieur sur des problématiques particulières.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-565 du 20 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires (CTP) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la conclusion avec le CDG 54, d'une convention annuelle de mise à

disposition de personnel pour le traitement des dossiers soumis au CHSCT ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer la convention présentée en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/09/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 septembre 2014**

N° 2014- 75

Nombre de Conseillers
En exercices27
Présents22
Votants27

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avaient donné procuration : M. Gilles HENRY à Mme Sarah CONCHERI – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT - M. Michel GUTH à M. Olivier MARTET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Christian PILLER à M. Jacques BOURGUIGNON

OBJET : Autorisation de principe permettant le recrutement d'agents pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose l'opportunité de pouvoir recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1° et l'article 3 – 2°,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité (contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour l'ensemble des filières et des grades si le besoin d'un service le justifie et

dans les conditions fixées par l'article 3 - 1° et/ou l'article 3 - 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/09/2014.

Le Maire,

Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 septembre 2014**

N° 2014- 76

Nombre de Conseillers
En exercices27
Présents22
Votants27

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avaient donné procuration : M. Gilles HENRY à Mme Sarah CONCHERI – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT - M. Michel GUTH à M. Olivier MARTET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Christian PILLER à M. Jacques BOURGUIGNON

OBJET : Ouvertures et fermetures de postes – Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA)

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a modifié la politique tarifaire de l'EMEA pour cette rentrée scolaire 2014 – 2015 afin de pérenniser le fonctionnement de la structure. Au regard des effectifs inscrits à l'école cette année, il paraît nécessaire de modifier le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessous à partir du 1^{er} octobre 2014.

Spécialité piano

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 18/20ème
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 8/20ème

Spécialité guitare classique

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 16/20ème
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 5.5/20ème

Spécialité chant

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 6/20ème
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 5.5/20ème

Spécialité guitare électrique – musiques actuelles

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 5/20ème
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 6.25/20ème

Spécialité théâtre

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 4/20ème
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 2/20ème

Spécialité batterie

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 3.25/20ème
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 2/20ème

Spécialité saxophone

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 3.25/20ème
pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique – 1.5/20ème

Spécialité formation musicale

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe – 15/20ème

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que la réorganisation de l'EMEA nécessite une modification du tableau des
effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire sur la réorganisation de l'EMEA en date du 18
juillet 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (6 abstentions),

- **Modifie** le tableau des effectifs tel que défini ci-dessus à partir du 1er octobre 2014 ;
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/09/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2014

N° 2014- 77

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents22

Votants27

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avaient donné procuration : M. Gilles HENRY à Mme Sarah CONCHERI – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Olivier MARTET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Christian PILLER à M. Jacques BOURGUIGNON

OBJET : Modification simplifiée du POS

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

En référence à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire propose d'entériner les modifications du P.O.S.

Etant donné qu'aucune remarque n'a été émise lors du porter à connaissance du public relatif aux modifications des dispositions concernant la modification de la carte du zonage du POS sur la zone UB, spécifiquement à la rue des écoles, de la section de la rue des jardins et de la rue de Gerbéviller afin de supprimer les obligations de recul des constructions par rapport à l'alignement,

Considérant que la modification simplifiée du P.O.S, telle qu'elle a été présentée aux membres du Conseil Municipal, est prête à être approuvée conformément à l'article susvisé du code de l'urbanisme,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification simplifiée du POS de la Commune de Blainville-sur-l'Eau,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/09/2014.

Le Maire,

Ghislain DEMONET

